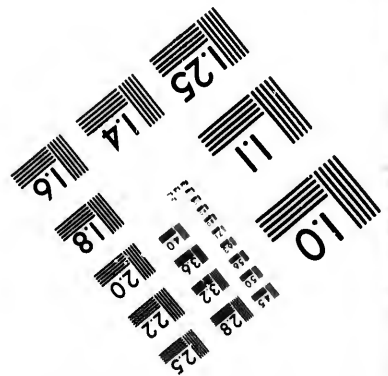
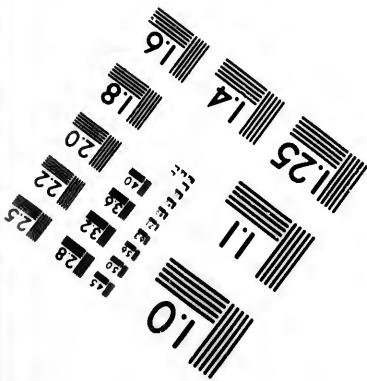
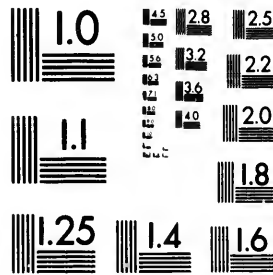


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



15 28 25  
32 22  
20

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**

10



**Canadian Institute for Historical Microreproductions**

**Institut canadien de microreproductions historiques**

**1980**

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

- Coloured covers/  
Couvertures de couleur
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/  
Reliure serré (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)
- Additional comments/  
Commentaires supplémentaires

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Coloured plates/  
Planches en couleur
- Show through/  
Transparence
- Pages damaged/  
Pages endommagées

---

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Plates missing/  
Des planches manquent
- Additional comments/  
Commentaires supplémentaires
- Pagination incorrect/  
Erreurs de pagination
- Pages missing/  
Des pages manquent
- Maps missing/  
Des cartes géographiques manquent

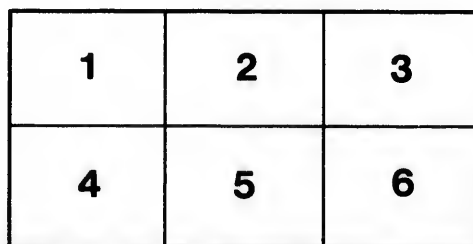
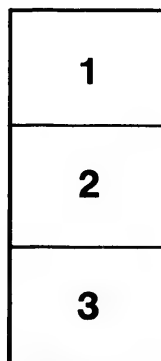
The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

National Library of Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



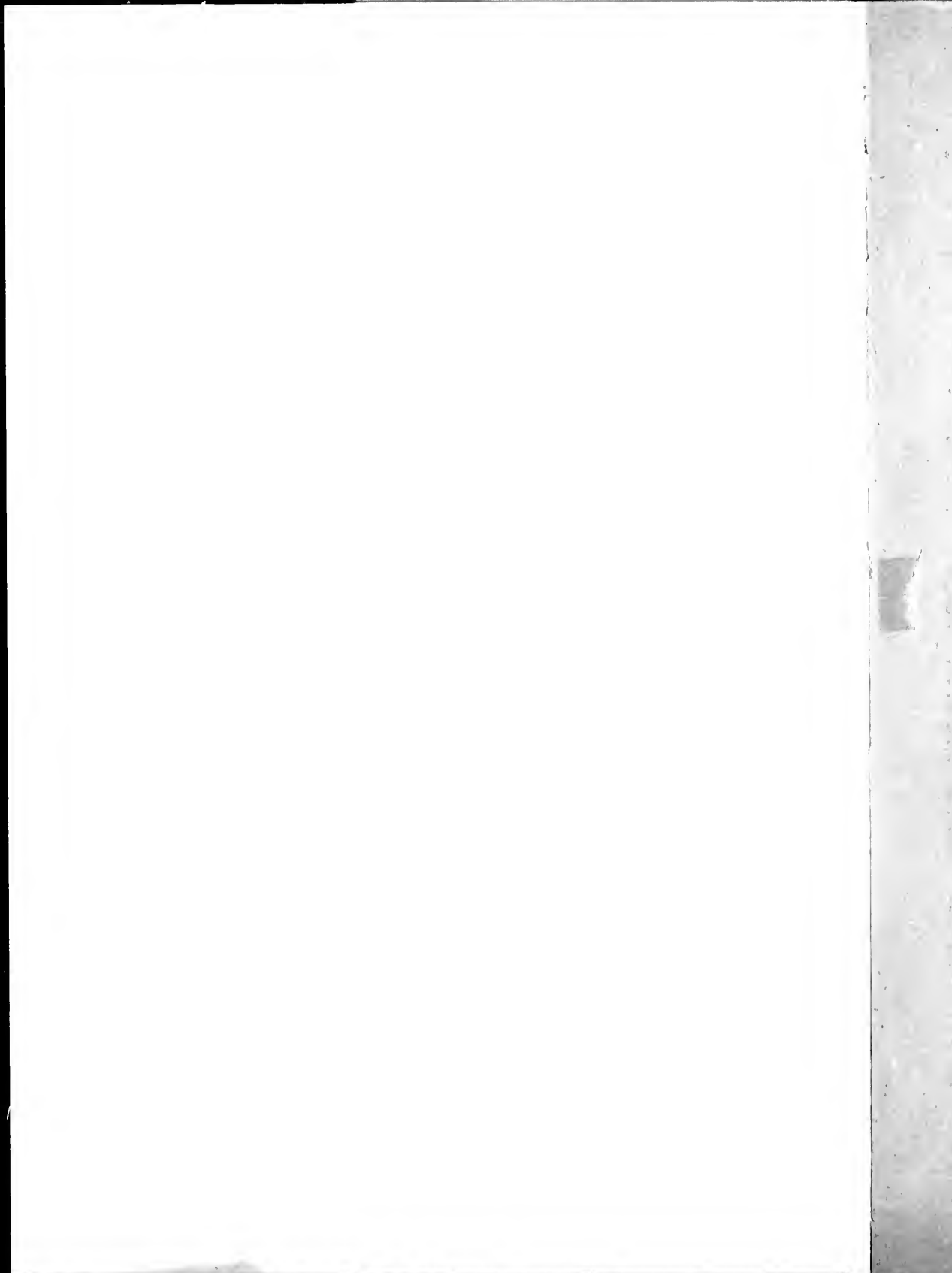
Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

Bibliothèque nationale du Canada

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :



# DISCOURS

DE

## L'HONORABLE M. E. J. FLYNN

DÉPUTÉ DE GASPÉ

Prononcé à la séance de l'Assemblée Législative  
du 22 janvier 1883

(Tiré du Journal de Québec du 30 janvier.)

M. L'ORATEUR,

La scène parlementaire a changé depuis la dernière session : les principaux acteurs ne sont plus les mêmes. Voyez, à votre gauche, l'honorable député de Lotbinière qui, pendant quinze ans, a marché à la tête du parti libéral dans cette province, et qui, de chef de la loyale opposition de Sa Majesté qu'il était, est passé au second rang, comme lieutenant, pour faire place à l'honorable député de Saint-Hyacinthe.

A votre droite, M. l'orateur, les acteurs ont aussi changé. L'honorable M. Chapleau, qui avait, pendant deux ans et neuf mois, présidé à l'administration de la chose publique comme premier-ministre, et conduit les délibérations de cette Chambre comme *leader* ; qui, pendant nombre d'années, avait lutté dans cette enceinte à la tête d'une phalange compacte et dévouée ; l'honorable M. Chapleau, chef du cabinet dont je formais partie moi-même, a jugé à propos d'abandonner à d'autres mains la direction du vaisseau de l'Etat.

L'honorable député de Lévis et moi-même, de ministres que nous étions, nous sommes redevenus simples représentants du peuple.

M. l'orateur, l'honorable premier-ministre d'aujourd'hui a fait, l'autre jour, connaître la cause de la dissolution du cabinet Chapleau ; il nous a dit que l'honorable M. Chapleau avait offert sa démission à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, parce qu'il était appelé à servir son pays dans une autre sphère, et que sa retraite ayant entraîné la dissolution de son cabinet, lui, l'honorable M. Mousseau, avait été appelé à former une nouvelle administration. Je

voudrais me dispenser de faire allusion à cet événement ; cependant, malgré la répugnance que j'éprouve, je sens que je serais coupable de lâcheté, sinon de trahison à l'égard de mes électeurs et de mes amis, si je me taisais en cette circonstance. Ils attendent avec un intérêt bien légitime l'attitude que je prendrai dans cette Chambre et devant le pays, à la suite des événements politiques dont je viens de parler. Il y a deux caractères distincts chez nous : l'homme privé, l'homme public. L'homme privé, avec ses sentiments, ses susceptibilités, même les plus légitimes ; l'homme public, comme tel, la propriété du public. Ses actes, sous ce dernier rapport, sont du domaine public, discutables et discutés ; et, certes, mes honorables amis de la gauche savent si mes actes ont été discutés, et s'ils l'ont été avec justice. Responsable donc de ma conduite devant mes électeurs et le pays, je ne veux écouter que la voix du devoir. Cette voix me dit de parler.

Mon utilité a cessé ; oui, M. l'orateur, et l'honorable premier-ministre nous a dit de quelle manière. Pour ma part, je n'ai pas encore appris de la bouche de l'honorable M. Chapleau, mon ancien chef dans le cabinet, les raisons pour lesquelles on m'a mis à l'écart ; je n'ai pas eu même le plaisir de lui serrer la main avant son départ. J'accepte, cependant, la position qui m'est faite, sinon avec le bonheur que j'eusse ressenti dans d'autres circonstances, au moins avec la satisfaction que l'on éprouve quand on se sent déchargé d'une responsabilité qui pesait sur ses épaules. Loin donc d'éprouver des regrets pour la perte d'un portefeuille, je me sens soulagé ; et, à ce point de vue, j'en suis

très heureux. Sans doute, j'eusse préféré, soit tomber glorieusement sur le champ de bataille, soit faire le sacrifice volontaire de ma position en vue du plus grand bien public et au profit d'une cause à laquelle je m'étais dévoué. On ne m'a pas réservé l'une ou l'autre de ces retraites. On a aimé mieux adopter un procédé que l'on a cru plus doux.—j'aime à le croire du moins — celui de me laisser purement et simplement à la porte ! Peut-être aussi,—et je préfère adopter cette manière de voir,—a-t-on voulu suivre la maxime « qui aime bien, châtie bien. » (Écoutez ! écoutez ! Rires.) Quoiqu'il en soit, soyez bien persuadé, M. l'Orateur, que je ne garde pas rancune à ceux qui sont responsables de ces événements ; et, qu'on veuille bien le croire, ma conduite à l'avenir ne sera pas déterminée par un sentiment d'animosité ou de dépit, mais uniquement par des considérations d'un ordre plus élevé : celui du bien public.

J'ai l'espoir qu'on ne m'enlèvera pas la consolation d'avoir rempli mes devoirs avec fidélité et dévouement, et comme membre du conseil exécutif et comme commissaire des terres de la Couronne, pendant que j'ai eu l'honneur d'occuper ce poste, et, disons-le, sans jamais manquer de loyauté et de fidélité envers mes collègues et ceux qui honoraient le cabinet de leur confiance. (Écoutez ! écoutez ! Applaudissements.) Si la position officielle est perdue, l'honneur est sauf. (Applaudissements.)

Il est d'usage, M. l'Orateur, dans une occasion comme celle-ci, quand un cabinet a cessé d'exister, de prononcer quelques paroles à titre d'éloge ou de justification à l'adresse de ceux qui ne sont plus les conseillers du chef de l'État, et qui ont été honorés de la confiance du pays et de ses représentants. Si l'honorable M. Chapleau était ici, il s'acquitterait de cette tâche avec le talent qu'on lui connaît. Pour ma part, je ne me sens pas, dans les circonstances, spécialement appelé à le faire. Cependant, je ne puis admettre que l'administration précédente n'a pas été de quelque utilité pour le pays et encore moins qu'elle n'a fait que du mal. J'admets, bien volontiers, qu'elle n'a pas été parfaite : il n'y a pas de gouvernement parfait ; et celui qui existe aujourd'hui n'échappera pas à la règle. Tout esprit juste, et non préjugé, cependant, reconnaîtra, à ne considérer que les grandes lignes de la politique du cabinet Chapleau, que son existence a été utile au pays.

Transportons-nous par la pensée aux jours mémorables de 1879 ! Qu'y voyions-nous ? L'agitation, le trouble, des déchirements politiques, la confiance publique

ébranlée ; en un mot, la crise, et l'une des plus terribles que notre histoire parlementaire ait jamais enregistrées. A peine le gouvernement de conciliation, comme on l'a nommé, a-t-il vu le jour, que la paix et la tranquillité succèdent à l'agitation, aux déchirements politiques et à la crise. La confiance publique est raffermie, de nombreuses industries sont créées et les ressources du pays développées : les affaires en général prennent un essor inaccoutumé ; tout cela grâce à la politique progressiste de ce cabinet. Examinez les statuts de 1880, 1881, 1882, et vous y verrez le nombre considérable d'actes d'incorporation de compagnies industrielles accordés par la Législature, lesquels attestent qu'il y a eu, pendant cette période, un véritable mouvement de progrès et de développement de nos nombreuses ressources, chose qui ne s'était pas vue dans les années antérieures. Notre position financière, quoiqu'on en dise, se trouvait aussi sensiblement améliorée lors de la formation du gouvernement actuel.

Et puis, comme couronnement, notre politique n'a-t-elle pas reçu, le 2 décembre 1881, la plus éclatante sanction populaire qui ait jamais été donnée à un gouvernement dans ce pays ?

Quant à ce qui a trait à mon administration comme commissaire des terres, la base de ma politique a été la conservation du domaine public, comme source précieuse de richesse nationale et fiscale. J'ai eu le plaisir de voir le revenu de ce département, ainsi que cette chambre le sait déjà, porté à un chiffre double de ce qu'il était lors de mon entrée en fonctions, en 1879 : ce revenu s'étant élevé à \$318,285.11 pour l'année expirée, le 30 juin dernier, et devant dépasser de beaucoup ce chiffre pour l'année finissant le 30 juin 1883, ce qui, je puis m'en flatter, démontre le résultat de mon administration. J'ai eu aussi l'honneur, à la dernière session, de soumettre à l'approbation de la législature divers projets de loi sur des sujets relevant de l'administration des terres, entr'autres la vente des terres publiques, l'encouragement des colons, la plantation d'arbres forestiers, etc. Tout en voulant sauvegarder les intérêts du trésor public, j'ai toujours entouré d'une sollicitude spéciale le colon pauvre dont je n'ai jamais oublié les véritables intérêts.

Que je n'aie pu plaire à tout le monde, cela est possible et même certain ! mais il est une chose certaine aussi, c'est que ceux qui se plaignent,—et ils sont en bien petit nombre, je crois—ne tiennent pas beaucoup compte de l'intérêt public ; ils ou-

blent de faire la part de la responsabilité de celui qui préside à un département aussi important et surtout aussi difficile à administrer que celui des terres publiques. Il est possible aussi que des refus motivés uniquement par des raisons majeures d'intérêt public, et une détermination bien connue de remplir mon devoir, aient pu déplaire à quelques-uns, et que ces derniers aient exercé contre moi, en temps et lieu, une influence qu'ils eussent dû employer au service d'une meilleure cause !

Ma responsabilité a cessé comme ministre : mais elle subsiste comme député. Les circonstances dans lesquelles mon « utilité » a cessé comme ministre, jointes à celles où je suis entré au ministère, et au fait que j'ai pu étudier depuis les questions administratives et politiques à l'ordre du jour, m'imposent le devoir d'exercer mes attributions de mandataire du peuple avec plus de sollicitude que je n'eusse été obligé de le faire dans des circonstances ordinaires. En cette qualité, donc, je me permettrai avec la bienveillance de cette honorable Chambre, de considérer un instant la position de notre province au point de vue administratif et politique; puis je ferai connaître l'attitude que j'entends prendre à l'égard de nos gouvernants actuels.

Et d'abord, la question d'administration, la plus importante à mon point de vue, celle qui prime toutes les autres, est celle des terres et des bois de la couronne. Je voudrais que le gouvernement continuât cette politique de conservation du domaine public dont je parlais, il y a un instant; et voici quelles sont, en quelques mots, les principales raisons qui militent en faveur de ce système d'administration.

En premier lieu, l'étendue du territoire de la province de Québec, bien que relativement considérable, ne l'est pas autant qu'on le pense généralement. Cette assertion je l'appuie sur des chiffres que je trouve dans un état officiel que j'ai fait préparer le 22 mai dernier :

	Acres.
Superficie totale de la province,	129,000,000
Nombre d'acres concédés, en seigneuries .....	10,678,831
Nombre d'acres concédés par ventes et octrois gratuits.....	10,801,594
Nombre d'acres sous licences de coupe de bois .....	29,617,920
	51,098,445
Disponibles .....	77,901,555

Si l'on jette un coup d'œil sur la carte de la province de Québec, on voit que la plus grande partie de la province se trouve sur la rive Nord, depuis le Blanc-Sablon jusqu'à la rivière Outouais. En effet, on estime qu'il y a à peu près 80 pour 100 de la superficie totale de la province qui se trouve sur la rive Nord, soit, en chiffres ronds, 99,000,000 d'acres. De cette dernière quantité d'acres, on peut dire, d'une manière approximative, que la moitié, à raison du climat ou du sol, est impropre à la culture; de sorte que, laissant une marge pour la partie concédée de cette portion propre à la culture, il ne reste pas plus de 42 à 45 millions d'acres propres à la culture en disponibilité. Il faut aussi mettre en regard de ces derniers chiffres, les deux faits suivants : 1o que la plus grande partie de nos *limites à bois* sont sur la rive Nord, et 2o., que la législature a voté, à la dernière session, 6 millions d'acres de terre, à titre de subventions à diverses compagnies de chemins de fer, dont la plupart doivent être construits dans cette partie nord de la province :—ce qui affecte nécessairement cette partie que je mentionne comme étant disponible, car il n'est pas à présumer que ces octrois, se prendront dans des endroits où le sol est sans valeur ou totalement impropre à la culture. Quant à la rive Sud, la portion de territoire disponible y est relativement peu considérable, si l'on tient compte de la superficie totale de cette partie de la province et des nombreuses concessions déjà faites.

Il est une chose également certaine, c'est qu'au fur et à mesure que la colonisation progresse, c'est-à-dire que les colons s'emparent de nos terres publiques, les *limites à bois* diminuent dans la même proportion et les revenus provenant de cette source, sous forme de droits de coupe et rente foncière, sont aussi entamés; de telle sorte que cette colonisation—qui est une œuvre excellente, patriotique, et qu'il faut encourager, car l'avenir de la province en dépend, — considérée au point de vue du trésor provincial, n'est pas une source d'augmentation du revenu, mais bien plutôt de diminution. D'ailleurs, il suffit d'ajouter, comme j'ai déjà eu occasion plus d'une fois de le dire, que le prix de nos terres publiques ne rapportent rien au trésor, si l'on tient compte des sommes dépensées pour frais de perception de colonisation et d'arpentage. A la dernière session, j'ai démontré que, depuis la date de la Confédération jusqu'au 31 décembre 1880, la province de Québec avait dépensé de cette manière trois fois et demie le montant des perceptions pour ventes de terres : les dé-



penses ayant été de \$1,947,857.36, et les perceptions s'étant élevées à \$560,275.05.

Une deuxième raison qui milite d'une manière puissante en faveur de cette politique que je préconise, c'est que nous trouvons, dans nos bois et forêts, notre principale source de revenu, celle sur laquelle nous devons le plus compter, laquelle, jointe au subside fédéral, forme la plus grande partie de nos recettes annuelles.

L'on se trompe grandement quand l'on affirme que nous avons, pour des siècles et des siècles, dans l'état actuel des choses, à jonir de ce revenu provenant de la coupe du bois de nos forêts; quand l'on va jusqu'à dire que nos forêts sont inépuisables. Etrange illusion qui se dissipe lorsqu'on examine la question à la lumière des faits. En effet, n'est-il pas constant que de vastes configurations, la hache du bûcheron, l'extravagance et le gaspillage des porteurs de licences, sans parler des progrès rapides de la colonisation, ont dépouillé dans une proposition considérable, voire même alarmante, certaines parties de notre domaine public de ses richesses forestières. Tout le monde sait que certaines essences forestières, comme le bois de pin par exemple, deviennent de plus en plus rares, tandis qu'autrefois nos forêts en étaient richement couvertes. Mais, qu'on me comprenne bien; je ne veux pas dire que cette source de revenu est sur le point de tarir pour nous; non, certes. Je crois que, dans le cours ordinaire des choses et si nous suivons à cet égard, une politique sage et économique, notre domaine, abstraction faite de la vente des *limits à bois*, pourra nous donner pendant nombre d'années encore, un revenu sûr variant de \$600,000 à \$700,000 et \$800,000 par année. Dans certaines années extraordinaires, il pourra même excéder ce dernier chiffre et atteindre peut-être un million. Mais qu'on ne dise pas que nos forêts sont inépuisables, et pour se convaincre davantage de l'exactitude de mon avancé, qu'on jette un coup d'œil sur la République voisine.

Voyez les Etats du Michigan, Wisconsin et Minnesota, entr'autres. Qu'est devenue leur région forestière qu'à peine une génération passée proclamait, aussi, inépuisable? Les statistiques nous le disent et il y a dans ces statistiques des leçons pour nous. L'on va même jusqu'à affirmer, en s'appuyant sur le chiffre de la production des années passées et l'état actuel des choses, que les ressources forestières de certains Etats seront épuisées dans vingt ans.

J'ajouterai qu'il importe beaucoup, au point de vue de l'avenir de notre pays, que

notre domaine ne tombe pas entre les mains des spéculateurs, de ces gens qui n'ont d'autre but que celui de faire de l'argent, sans aucune intention sérieuse de colonisation. Il faut éviter aussi les trop grandes concessions *en bloc*, à des compagnies ou à des particuliers. Nous savons à quoi nous en tenir sur ce vice qui a rongé, comme un cancer, ce pauvre peuple irlandais, cherchant depuis des siècles à secouer le joug et qui n'a pu encore y réussir d'une manière satisfaisante. Notre domaine public est notre plus bel héritage, à nous, Canadiens! Conservons-le pour nous, pour les nôtres, pour les enfants du sol! Toutefois ne fermons pas nos portes aux étrangers, qui voudront y planter leurs tentes, avec des intentions sérieuses de colonisation, à ces étrangers qui veulent devenir des colons de bonne foi, nous aider à développer nos ressources d'une manière équitable et honnête, et à faire de notre peuple un peuple heureux, au double point de vue matériel et moral. Oui, M. l'orateur, que notre politique, sous ce rapport, soit une politique large, patriotique et noble; mais que jamais, sous prétexte de favoriser la colonisation, l'on ne permette à la spéculation, au monopole, de s'emparer de notre sol et de compromettre ainsi l'avenir de notre chère patrie. (Applaudissements.)

Je suis d'autant plus convaincu de la valeur de mon assertion que j'ai pu étudier de près tous les détails et tous les rognages de notre vaste département des terres, dont les lois et les règlements, aux yeux de certaines personnes, paraissent arrêtés ou réactionnaires.—je parle de ces règlements tels qu'ils étaient compris et mis en vigueur lors que j'étais Commissaire,—mais qui sont pour moi, dans leur ensemble, un système qui, s'il n'est pas parfait, offre au moins toutes les garanties possibles relativement aux droits des vrais colons, et des porteurs de licences, et favorisent le progrès et l'avancement de notre pays. Je voudrais aussi, M. l'orateur, voir chez nous plus de stabilité dans la manière d'administrer la chose publique. Nos administrateurs sont remplacés avec une rapidité étonnante, et, à chaque mutation de portefeuilles, il y a changement dans la direction des affaires, même lorsque le successeur est censé avoir la même tendance politique. Avec ce système, il s'en suit qu'en définitive l'on n'avance pas, et qu'il faut toujours recommencer. Je ne fais pas ici de réclame, je signale seulement en passant un mal que tout le monde constate. (Ecoutez! approbation.)

J'aborde, maintenant, M. l'orateur, une deuxième considération, celle de nos finances. C'est là, n'en doutons pas, une

question vitale, qui doit mériter notre sérieuse attention. Je ne crois pas cependant que l'honorable chef de l'opposition ait raison de croire et de dire que l'état de nos finances est alarmant. Non ! Il n'est peut-être pas assis sur une base des plus certaine et satisfaisante. En effet, on annonce que ce n'est qu'en vertu du paiement fait par la ville de Montréal, au fonds d'emprunt municipal, que le trésorier peut montrer un excédant pour l'année expirée le 30 juin 1882. Mais de là, à dire que l'état de nos finances est désespérant, il y a une grande distance. (Écoutez.)

La chambre sait qu'à la dernière session le gouvernement a dû demander l'imposition de \$123,000 de taxe, sur certaines corporations. Cette somme n'a pu être perçue jusqu'à présent ; mais l'honorable premier ministre annonce que le revenu du département des terres pourra s'élever, à la fin de cette année 1882-1883, à près d'un million. Je ne l'avais pas porté à un chiffre aussi élevé, mais, si tel est le cas, la différence entre les recettes provenant de cette source telles qu'estimées et les recettes réelles sera probablement plus que suffisante pour combler le déficit. Quoi qu'il en soit, le gouvernement devra y voir et je suis persuadé qu'il envisagera la situation financière comme elle doit l'être.

Je crois que l'heure est venue pour la province de s'arrêter, pour quelque temps, dans la voie des sacrifices sous forme de subventions aux entreprises publiques et de régler d'une manière définitive notre budget. Depuis la Confédération, la province de Québec a dépensé 15 millions de piastres pour la construction de ses chemins de fer, y compris celui du Nord.

À la dernière session, 6 millions d'acres de terres ont été accordés à certaines compagnies de chemins de fer, lesquels 6 millions d'acres, à une piastre l'acre, représentent 6 millions de piastres. De plus, \$2,000,000 ou à peu près ont été dépensées par le gouvernement de Québec, depuis la Confédération, pour la colonisation et les arpentages : ce qui fait un total de \$23,000,000.

Ce dernier chiffre fait voir quels sacrifices énormes la province s'est imposés pour aider au développement de ses richesses, et s'assurer une position avantageuse dans la Confédération canadienne. Ces sacrifices ont produit d'heureux résultats, surtout pour les parties du pays qui bénéficient de nos améliorations publiques.

J'éprouve un sincère regret, cependant, en voyant que cette belle partie du pays, qu'on appelle la Gaspésie, et spécialement le comté de Gaspé que j'ai l'honneur de représenter dans cette Chambre, n'a pas en-

core joui de ces immenses avantages. Je m'en console toutefois par la pensée que le jour viendra et qu'il n'est même pas trop éloigné, grâce au subside voté à la dernière session, sur la proposition du gouvernement Chapeau pour la construction d'un chemin de fer de Métapédia au Bassin de Gaspé, et grâce aussi à l'aide, qui, j'espère, nous sera accordée pour la même fin par le gouvernement fédéral, par la pensée, dis-je, que le jour viendra où la population de la Gaspésie, si laborieuse et si cruellement éprouvée par les disettes périodiques, recevra sa légitime part des améliorations publiques. (Écoutez.)

Mais à raison de ces sacrifices, le trésor public, bien que sensiblement amélioré sinon équilibré, par le gouvernement précédent, est encore embarrassé. Apportons-y d'abord le remède efficace, puis nous pourrons ensuite donner aide aux entreprises d'intérêt public dans les limites de nos ressources.

N'oublions pas, cependant, que le peuple de notre province n'est pas disposé à accepter l'imposition de taxes directes à moins que le gouvernement ne donne la preuve qu'il a réalisé son programme d'économie, en opérant des réductions dans les dépenses publiques, dans les cas où telles réductions pourront être faites sans nuire à l'efficacité du service.

Ce n'est pas, M. l'orateur, que je veuille prêcher la doctrine que le peuple ne doit pas aider aux frais de l'administration de la chose publique ; loin de là. Ce serait là une doctrine à tendance démoralisatrice, que je me garde bien de prêcher. Mais je constate un fait ; et, après tout, est-il juste d'imposer des taxes sur le peuple, surtout sur les habitants pauvres de nos campagnes, si, dans les dépenses publiques, il y a extravagance ou des appropriations qui, à raison l'état de nos finances, devraient être retranchées ? N'oublions pas non plus que le système d'emprunts et de crédits est un système qui devient dangereux, quand l'on ne peut plus avec nos recettes ordinaires, pourvoir au paiement des intérêts et du fonds d'amortissement de la dette.

L'honorable député de Saint-Hyacinthe s'est alarmé à la vue du chiffre de la dette consolidée de la province, qui aurait été, le 1<sup>er</sup> de mai dernier, de \$10,879,110. En tenant compte de l'emprunt autorisé à la dernière session, je ne crois pas qu'en thèse générale, le chiffre d'une dette nationale soit, par lui-même, quelque chose qui doive inspirer des craintes : la question principale est de savoir si la province peut, avec ses recettes ordinaires, rencontrer les intérêts et le fonds d'amortissement.

Je sais que certaines personnes se consolent en s'appuyant sur cette maxime d'économie politique, savoir : qu'à mesure qu'une nation fait des progrès en civilisation et en richesse, ses besoins publics augmentent avec les moyens d'y satisfaire. C'est axiome ne peut être accepté sans restriction pour notre province. Dans des pays comme l'Angleterre, la France, la Puissance du Canada même, je conçois que cette règle reçoive son application littérale. Mais ici, il ne faut pas oublier que s'il est vrai que notre province a fait des progrès en civilisation et en richesse, depuis quinze ans, que nos besoins publics ont augmenté ; il n'est pas également vrai que nos moyens d'y satisfaire aient augmenté en proportion. La raison en est évidente. Par l'acte de la Confédération, nos ressources financières sont nécessairement restreintes, déterminées. Nous n'avons pas le droit de prélever des deniers par tous les modes ou systèmes de taxation. Nous n'avons pas non plus ce genre d'impôts qu'on appelle les droits de douane, qui sont si productifs en certains pays, comme l'Angleterre, les Etats-Unis et même le Canada, et qui sont presque imperceptibles pour les masses. Nous n'avons ici, pour toute ressource extraordinaire, que la taxe directe que le peuple, qui n'y est pas habitué, verrait d'un bien mauvais œil.

M. l'orateur, je n'entends pas discuter les différentes parties du discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur ; mais je dirai, en passant, que je n'y vois rien qui indique expressément l'intention, de la part du gouvernement, de suivre une politique contraire à celle que je viens de préconiser ; il y a même une ligne ou deux qui semblent confirmer cette interprétation. Mais n'anticipons pas. En attendant, je salue avec une satisfaction réelle la déclaration que la colonisation et l'éducation continueront à recevoir tout l'encouragement qu'elles méritent de recevoir de ceux qui ont la direction des affaires publiques.

Je passe à une dernière considération et je termine. Je crois que notre politique doit avoir pour unique but le bien public et non l'intérêt des particuliers ; il nous faut une politique de principes et non pas d'expédients. (Écoutez, écoutez.) Le célèbre Berryer a dit : « La force des gouvernements, c'est d'être appuyés sur un bon principe, et surtout d'être fidèles au principe qui les a constitués. » (Écoutez ! écoutez ! et applaudissements.) Oui, M. l'orateur, la force des gouvernements, c'est d'être appuyés sur un bon principe. Et voyez la France, travaillée encore au-

jourd'hui par la révolution, et où il n'y a aucune stabilité dans le gouvernement, faute d'un bon principe. (Écoutez ! cris d'approbation.)

Je voudrais voir ici l'application de cette maxime, et tous ceux qui prennent part à la chose publique ne jamais oublier que, s'il y a des droits, il y a aussi des devoirs, et que l'harmonie et la justice dans l'équilibre constitutionnel sont le prix de cette corrélation entre les droits et les devoirs.

Ici, je m'arrête, et je demande à celui qui occupe le poste élevé de premier ministre ou de *leader* de cette chambre, lui qui a pris une bien large part dans une discussion restée célèbre, pour la revendication de nos libertés populaires, et dans laquelle j'ai moi-même donné mon opinion en me plaçant à un autre point de vue, cependant, sans toutefois différer en principe d'avec lui, je le lui demande, dis-je, et je le demande à cette honorable chambre, si lui, l'honorable premier ministre, n'appliquera pas et ne fera pas respecter ces grands principes de liberté constitutionnelle et d'autonomie pour lesquels il a combattu, et que moi je revendique pour moi-même et les représentants du peuple dans cette chambre ? (Applaudissements.) Oui, M. l'orateur, je le souhaite, je l'espère ; et puissent-ils, ces droits, être toujours respectés à l'avenir et n'être jamais altérés ou mis en danger par aucune intervention du dehors ! (Mouvement d'approbation.)

M. l'orateur, j'arrive à la conclusion de ces remarques déjà trop longues. Je désire défilier en quelques mots la position que j'entends prendre à l'égard du gouvernement. Cette position, la voici : Pour moi, la chambre est un juge ou un jury, appelé à examiner les actes des ministres responsables de la Couronne. Or, les deux qualités d'un juge ou d'un jury, ce sont l'impartialité et la justice.

Cette idée domine aussi dans cette autre maxime du droit constitutionnel anglais : « que les ministres choisis par la couronne ont, dans les circonstances ordinaires, droit de recevoir du parlement, sinon une confiance implicite du moins franc jeu, « a fair trial » (Todd, vol I, p. 212).

Je reconnais, M. l'orateur, que la circonstance n'est peut-être pas ordinaire pour moi ; cependant, c'est mon intention, et je le dis avec toute la sincérité possible, d'appliquer cette maxime de la manière la plus favorable, désirant plutôt aider l'administration que de lui créer des embarras inutiles. (Écoutez ! écoutez ! Applaudissements.) C'est avec cet esprit que j'apprécierai les projets et les actes du gouvernement.

D'ailleurs, M. l'orateur, il y a un fait que

je ne puis oublier, c'est que parmi les ministres actuels de la Couronne, il y en a trois qui étaient mes collègues, au moment de la dissolution du cabinet Chapeau et pour lesquels j'ai conservé toute l'estime que j'entretenais pour eux alors. Je ne puis, non plus, en jetant un coup d'œil sur la composition du cabinet, m'empêcher de signaler en passant cet autre caractère que je trouve dans la personne de l'un de ses membres. Singulière destinée des choses humaines ! l'honorable commissaire des Terres d'aujourd'hui est celui qui, le 28 octobre 1879, présentait de son siège, à la gauche de cette Chambre, cette motion que moi-même, du côté opposé, j'appuyais, et qui a porté le coup fatal à l'existence du cabinet de l'honorable député de Lotharinge. Mon honorable ami est le dernier survivant au ministère, des sept membres qui composaient le cabinet formé, à la suite du vote de la chambre sur cette motion, et, chose singulière, lui, à qui je donnais la main en cette circonstance mémorable, est le même qui me remplace au poste que j'occupais naguère dans la dernière administration. (Écoutez ! écoutez !)

L'honorable ministre a été, sans doute, loin de songer, lorsque nous faisons cette motion, en 1879, que les événements prendraient une tournure aussi étrange. (Écoutez, Certes, ce n'est pas matière de calcul chez lui, j'en suis convaincu ; il a dû y arriver d'une manière imprévue et sans préméditation. Je ne lui garde pas rancune et ne suis pas jaloux de son bonheur ; au contraire,

je souhaite que son administration puisse être couronnée de succès et produise de bons résultats pour le pays. Puissent enfin tous les ministres être à la hauteur de leur position et apporter, dans l'administration des affaires publiques, cet esprit de justice, de dévouement, de patriotisme qui font l'honneur et la force des gouvernants et le bonheur des gouvernés !

Enfin, M l'orateur, qu'on me permette de citer, à titre de conclusion, les lignes suivantes d'un auteur français bien connu (M. Poujoulat, Hist. Révol. F.), lesquelles, bien qu'inspirées par d'autres circonstances, ont le mérite pour moi de rendre ma pensée sur la situation actuelle mieux que je ne pourrais le faire moi-même.

M. Poujoulat, après avoir passé en revue tous les épisodes de cette époque mémorable, s'écrit :

« Après cette satisfaction donnée à la conscience humaine, nous voudrions convier les hommes de notre pays, non point à l'unité d'opinions et d'idées, car les partis ne meurent pas, et les partis qu'on croit détruire sont comme les personnages de l'Arioste qu'on tue et qui reparaissent ensuite ; mais nous voudrions les convier à une pensée commune de moralité et de patriotisme. Il y a de nobles convictions sous tous les drapeaux, et quel trésor d'espérance et de force ne serait-ce pas pour un empire que l'union des mêmes sincérités au profit de la grande cause nationale. »

(Applaudissements chaleureux et félicitations.)

